

Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ

Réunion du Jeudi 30 juin 2016

Présents : AZNAR Vincent ; BERGERY Franck ; BESANCON Carine ; BOUVARD Mélinda, CALLOCH Pascal ; CROUZET Annick ; DESBOIS Marc ; FUYATIER Isabelle ; LANDES René ; LEVEQUE Michel ; PHILIBERT Sophie.

Secrétaire de séance : CALLOCH Pascal

Ordre du Jour :

- Présentation du projet d'installation d'un boucher charcutier traiteur.
- Délibérations :
 - ⑩ autorisant le maire à mettre à disposition un bâtiment communal.
 - ⑩ Office national des forêts / accrobranches.
 - ⑩ autorisant le maire à vendre l'ancienne Mairie-Ecole de ROMANECHÉ .
 - ⑩ Modification du règlement intérieur et des statuts du Syndicat d'Electricité de l'Ain.
 - ⑩ EPF (Etablissement Public Foncier) : proposition de refus d'extension.
 - ⑩ Projet de fusion des communautés de communes du bassin de vie de BOURG EN BRESSE.
 - ⑩ Vente d'une partie de la parcelle AO119.
 - ⑩ Remboursement GRAS SAVOYE.
 - ⑩ Décisions modificatives de crédits.
- Présentation projet d'aménagement à HAUTECOURT.
- Présentation projet d'aménagement à ROMANECHÉ.
- Compte Rendu des Commissions.
- Questions diverses.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 Avril 2016 est modifié sur deux points

Dans la phrase : «Monsieur le Maire propose d'inclure dans la délibération des réserves ... », le terme « Maire » est remplacé par « le Conseil Municipal »

Concernant la vente de la parcelle AO119 à Monsieur GINET, l'expression « au prix fort » est remplacée par « vente au prix du m2 constructible »

Ces modifications étant entérinées, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 Avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

PROJET D'INSTALLATION D'UN BOUCHER CHARCUTIER / TRAITEUR :

Gabriel KOTKOWIAK présente aux membres du Conseil Municipal son projet d'implantation d'une boucherie/charcuterie/ traiteur sur la commune de Hautecourt Romanèche.

L'installation serait envisagée dans les garages communaux situés à côté de la mairie, et comprendrait :

- a) un espace de vente dans le premier garage (porte en bois ouvrant sur la route de Neuville).
- b) un espace de fabrication et de transformation de produits dans les deux garages suivants, (donnant sur le parking de la mairie).

Les locaux seraient mis à la disposition de Monsieur KOTKOWIAK par le biais d'un bail emphytéotique administratif. Leur aménagement et mise aux normes seraient à la charge de Monsieur KOTKOWIAK. Le commerce serait ouvert deux jours par semaine, dont le mercredi en particulier.

Par ailleurs, pour le cas où ce projet d'installation devait se concrétiser, il est clairement précisé que le point de vente que souhaite développer Monsieur KOTKOWIAK ne devra en aucun cas concurrencer l'épicerie du village, mais venir en complément de l'activité de la-dite épicerie.

DELIBERATIONS :

- **Autorisant le maire à mettre à disposition un bâtiment communal et à signer tous documents se rapportant à ce projet**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la mise à disposition des garages communaux jouxtant la mairie dans le cadre du projet d'installation d'un boucher-charcutier traiteur, lequel prendra en charge l'aménagement et mise aux normes sanitaires des locaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valide à l'unanimité cette autorisation.

- **Office National des Forêts ONF/Accrobranches :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par l'ONF, relative au renouvellement de la convention tripartite entre la Commune, l'ONF et l'AGEK, permettant la mise à disposition des forêts communales du bois du Devin afin de pratiquer une activité d'accrobranches.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer cette convention

- **Autorisant le Maire à vendre l'ancienne Mairie-Ecole de Romanèche :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de vendre l'ancienne Mairie-Ecole de Romanèche pour un montant de 60.000 Euros.

Par vote comme suit : 9 voix pour, 2 voix contre, il est acté l'autorisation de la vente du bâtiment au prix de 60.000 Euros.

- **Modification du règlement intérieur et des statuts du Syndicat d'Electricité de l'Ain :**

Monsieur le Maire précise les différents points sur lesquels s'est opérée la modification du règlement intérieur et des statuts du SIEA.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité cette modification.

- **EPF (Etablissement Public Foncier) : proposition de refus d'extension.**

Les membres du Conseil Municipal confirment avoir pris connaissance des informations relatives à la proposition de refus d'extension du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

- **Projet de fusion des communautés de communes du bassin de vie de Bourg en Bresse :**

Avis sur projet de fusion des communautés de communes du bassin de vie de Bourg en Bresse.

Par vote comme suit : 2 voix pour, 3 abstentions, 6 voix contre, les membres du Conseil émettent un avis défavorable à ce projet de fusion.

- **Vente Parcelle AO119 :**

La visite in situ de la parcelle AO119 par différents élus - et en présence de Monsieur GINET - a permis de préciser l'emprise foncière concernée.

Monsieur le Maire propose la vente sectorielle de la parcelle AO119 au prix de 25 Euros/m² pour la partie « chemin » et de 2 Euros/m² pour la partie « terrain agricole ». Etant entendu que l'acheteur - Monsieur GINET - s'engage à prendre à sa charge tous les frais inhérents, y compris déplacements de clôture et bornage.

Après délibération, et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour la vente sectorielle de la parcelle AO 119 aux prix sus indiqués et autorisent le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente.

- **Remboursement par la Mutuelle GRAS SAVOYE :**

Monsieur Le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'encaisser les indemnités de remboursement de la Mutuelle GRAS SAVOYE - liés à l'arrêt maladie d'un employé communal - pour un montant de 1128 Euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser ce remboursement.

- **Décisions modificatives de crédits :**

Deux décisions modificatives sont soumises au Conseil afin d'alimenter la ligne budgétaire relative à :

- a) l'achat de guirlandes électriques destinées aux illuminations de la commune pour les fêtes de fin d'année : Montant = 336 Euros.

- b) la pose de drains complémentaires sur le site de la Fontaine de Challes : Montant = 159 Euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité ces deux décisions modificatives.

PROJET D'AMENAGEMENT SUR A HAUTECOURT:

Le Maire évoque un projet d'aménagement - par André GAYRAUD - de la place située derrière la Mairie. André GAYRAUD proposera une esquisse d'aménagement. Les membres du Conseil Municipal insistent sur la nécessité de bien définir les limites de ce projet, et de prendre en compte les contraintes du site, en particulier le stationnement des véhicules.

PROJET D'AMENAGEMENT SUR A ROMANECHÉ:

Le maire évoque un projet de mise à disposition de la commune - par bail emphytéotique de 99 ans - d'une partie des terrains BOLLIET, en face de l'église de Romanèche. Ce terrain pourrait servir à l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants, et d'une voie de cheminement piéton, permettant ainsi un accès sécurisé à l'arrêt de bus. L'attention est attirée sur le fait que cette zone est actuellement utilisée pour le stationnement des véhicules, dans un secteur déjà en déficit.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

- **Syndicat des Eaux : René LANDES et Pascal CALLOCH**

Un nouveau système de gestion des factures d'eau est actuellement mis en place par la Lyonnaise des Eaux, laquelle a par ailleurs présenté son rapport d'activité sur l'année écoulée.

Sur le secteur de Hautecourt, les travaux de mise de sonde de niveaux sur le réservoir de Challes sont terminés.

- **CMJ (Conseil Municipal Jeunes): Mélinda BOUVARD et Isabelle FUYATIER**

La visite de l'Assemblée Nationale par les élus du CMJ le 22 Juin 2016 s'est déroulée dans d'excellentes conditions.

Le programme était le suivant : visite guidée- en milieu de matinée - d'une grande partie des locaux, suivie d'un repas avec Xavier BRETON - député de l'Ain. L'ensemble du groupe a ensuite assisté à la séance complète des questions au gouvernement, dans l'hémicycle.

- **Communication : Isabelle FUYATIER**

Travail en cours pour la préparation du bulletin communal.

Travail en cours pour la préparation d'un forum des associations à vocation festive et /ou sportive de la commune, lequel aurait lieu le 03 Septembre 2016.

- **CCAS : Isabelle FUYATIER**

Inter CCAS : organisation d'une demi-journée de tir à l'arc le samedi 23 Juin 2016, suivie d'un pique-nique pour une trentaine de jeunes. A noter le très bon encadrement du club de tir à l'arc de l'Espérance Revermontoise, à l'occasion de cette initiation.

SCOT : Michel LEVEQUE

Franck BERGERY est nommé suppléant de Michel LEVEQUE (titulaire).

Le calendrier de révision du SCOT est en cours, avec registres pour enquête publique disponible en mairie en septembre et octobre 2016.

DIVERS :

Romanèche : du fait des travaux qui seront en cours à la salle des fêtes et de la vente de l'ancienne Ecole-Mairie, le bureau de vote de Romanèche ne pourra pas être déclaré en Préfecture pour les deux échéances électorales de 2017.

- **Permis de construire** (dossier déposé en Mairie)

M. KOTKOWIAK Gabriel
514 chemiin de la croix peyrouse
SOIRIAT

Commune de HAUTECOURT-ROMANECHE
37 Rte de Neuville
Hautecourt

Mme FANJAT
16 rue du Lycée
01000 BOURG EN BRESSE

- **Déclaration préalable** (dossier déposé en Mairie)

AB Services
19 rue Louis Guerin
69100 VILLEURBANNE

SOLAK Energie
12 rue Louis Meynard
69100 VILLEURBANNE

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prenant la parole, la séance est levée à 22H37.

Le Maire,

Vincent AZNAR

